

Décisions du Conseil municipal du 19 décembre

◆ Modification des statuts de Mond'Arverne N°5

Modification apportée dans la compétence lecture publique :

- Gestion et animation des 7 médiathèques intercommunales du territoire : Chanonat, Aydat, Orcet, Les Martres de Veyre, La Roche Blanche, Vic le Comte et Saint-Amant-Tallende.
- Animation d'un réseau de lecture publique accessible par conventionnement aux médiathèques communales du territoire.

◆ Dénomination des voies communales, lotissement des Jardins de Gergovie à Noalhat

Créées de longue date, certaines voies communales n'avaient pas de noms. Une consultation auprès des habitants du lotissement (10 retours sur 14 propriétaires) a été faite avec les propositions suivantes

- Voie 1 (1^{ère} à gauche en sortant de Pérignat Les Sarliève) :

Choix 1 : Impasse César (7 voix)

Choix 2 : Impasse de la bataille (2 voix)

- Voie 2 (2^{ème} à gauche en sortant de Pérignat lès Sarliève)

Choix 1 : Impasse Verca (5 voix)

Choix 2 : Impasse du Grand Noalhat (2 voix)

Les 2 voies se nommeront donc « Impasse César » pour la 1^{ère} et « Impasse Verca » pour la 2^{ème}.

◆ Autorisation mandatement 25 % de l'investissement du BP 2022 avant le vote du BP 2023

Afin d'assurer la continuité des travaux d'investissement de la commune, ainsi que de régulariser les factures en vue de demander le versement des subventions, il est nécessaire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement du budget principal et du budget annexe de l'Assainissement (avant le vote du budget primitif 2023) dans la mesure où le montant des dites dépenses n'excèdent pas les 25 % des crédits votés l'année précédente

◆ Régime indemnitaire en cas d'absentéisme : mise en conformité

◆ Recrutement d'agents recenseurs

Afin de conduire à bien la mission de recensement de la population, recrutement de 6 agents recenseurs et d'un agent suppléant en cas d'absence d'un agent recenseur pour la période allant du 6 janvier 2023 au 03 mars 2023, avec fixation des modalités de rémunération.

◆ Subvention exceptionnelle

Suite à la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association Loisirs et Culture qui a organisé 2 manifestations cet automne, il a été décidé d'octroyer une subvention de 1 000 €.

◆ SME RPQS assainissement non collectif et Eau 2021

Adoption du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau et d'assainissement non collectif du SME